

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 MAI 1889.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. VAN CLEEMPUTTE.

Demande du sieur Charles MITSCHKÉ.

MESSIEURS,

Le sieur Mitschké, cocher, à Moulbaix (Hainaut), sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Berlin, le 10 août 1863.

Aux termes de sa notice biographique, « il a quitté Berlin, le jour même » de sa naissance, son père l'ayant emmené ce jour-là à Paris; il a résidé » dans cette dernière ville, avec son père, jusqu'en 1870. A cette époque, » il est venu, en même temps que son père, habiter Bruxelles, où il a eu » sa résidence jusqu'en 1881. »

Il est établi à Moulbaix depuis 1881.

Comme il résulte de la dépêche du 11 décembre 1888, M. le Ministre de l'Intérieur avait décidé, le 9 décembre 1882, « que Mitschké, Charles, » étant d'origine allemande, ne devait pas être inscrit pour participer au » tirage au sort de la levée de milice de 1883 ».

Les conditions dans lesquelles le pétitionnaire a quitté l'Allemagne et a successivement résidé en France et en Belgique, établissent qu'il n'a pas abandonné son pays d'origine pour se soustraire aux lois de milice.

Les antécédents et la conduite du sieur Mitschké sont très honorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

La Commission a l'honneur de vous proposer de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

Le Président,

B^{on} H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.